

**CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE**

**MARDI 29 SEPTEMBRE 2015 - 19H30**

**Présents :**

***Membres de droit :***

M. Pierre-Yves MARTIN, Maire de Livry-Gargan et Président de la Commission

M. Salem AIDOUDI, Adjoint au Maire en charge de la politique de la ville, la démocratie participative et la citoyenneté.

M. Gérard LANTERI, Conseiller municipal en charge des déplacements urbains, du stationnement et de la circulation.

***Conseillers de quartiers :***

Mme Laurence BALLEREAU, Présidente

M. Jean-Pierre BARATTA

M. Roman BRUGEAT

Mme Evelyne CERVAIN-CORNU

M. Jean- Pierre FURLAN

Mme Monique GOVET

Mme Chadia MEDJDOUB

M. Michel METENIER, Référent Handicap

M. Guy MORVAN

M. Jean-Claude SOYEZ

Mme Marie THOMAS

***Membres de l'administration municipale :***

M. Xavier PIERRET, Directeur général des services

M. Sébastien BALLANT, Directeur de Cabinet

Mme Hélène MORSA, Directrice générale adjointe en charge du pôle Vie citoyenne et loisirs

Mme Céline NOALLY, responsable du service Vie citoyenne

Mme Guylène ROTTIER, Directrice générale adjointe en charge du pôle Services techniques

Mme Isabelle SUHARD, Directrice des Espaces publics

M. Romain PICCININI, Chef de la Police Municipale

M. Pierre LORIN, Directeur du service Environnement

## **Ordre du jour**

1. La sécurité (routière, des biens et des personnes).
2. La circulation et le stationnement.
3. La propreté (des rues, des parcs et des lacs).
4. Information sur les critères de préemptions.

En introduction à cette deuxième séance, M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil de quartier et les remercie de leur implication.

Il précise que la Mairie a de nombreux projets et qu'elle souhaite s'appuyer sur les membres des Conseils de quartier pour avancer.

M. Aidoudi souligne l'importance de la participation des conseillers de quartier, car ils sont le lien entre les citoyens et la municipalité.

Il souhaite établir un planning de travail pour l'année 2016.

Il rappelle que l'ensemble des demandes émanant des conseillers doivent être adressées à Céline Noally qui reste à leur disposition.

Ils peuvent donc se réunir autant qu'ils le souhaitent. Mme Noally se chargera de leur trouver une salle.

### **1. La sécurité (routière, des biens et des personnes).**

M. Piccinini informe les participants que la ville a recruté 10 agents de police municipale supplémentaires, ce qui a permis d'augmenter l'amplitude du temps de travail.

En effet, les agents assurent maintenant un service continu et sont présents sur le terrain de 7 h 00 à 1 h 00 du matin.

La Police Municipale travaille en collaboration avec la Police Nationale. Toutefois, celle-ci souffre d'un manque d'effectifs et de moyens (1 seul véhicule de patrouille la nuit pour couvrir Coubron/Vaujours/Livry-Gargan). Elle est également soumise à des délais d'intervention plus longs.

M. Metenier témoigne qu'un soir, la Police Nationale a refusé de prendre un dépôt de plainte pourtant obligatoire.

*Présentation du diaporama sur la Police Municipale (cf. : Annexe 1.a).*

M. Piccinini expose le principe du réseau « Voisin Vigilant » qui sera mis en place durant le 1er semestre 2016 et qui repose sur le civisme et l'attention de chacun.

Il propose également aux conseillers de former deux groupes homogènes de 3 ou 4 personnes et de faire un circuit de jour comme de nuit dans leur quartier courant novembre, Ils seront accompagnés par des agents de la Police Municipale afin de mettre en évidence les points d'insécurité et d'évaluer le sentiment d'insécurité qui peuvent être liés, par exemple, à des problèmes tels que l'éclairage public.

Mme Thomas fait part de ses craintes et de celles des riverains face aux problèmes de drogue qui circule sur la place du marché Jacob, bien qu'il y ait une amélioration depuis le mois d'août dernier, date de mise en place de l'arrêté de fermeture du parking à 20h.

Elle évoque également des suspicions de prostitution dans un bâtiment de la rue Sermajor.

Enfin, elle félicite la Police Municipale des patrouilles effectuées aux abords du lac de Sévigné car le lieu a retrouvé une certaine quiétude.

En réponse, M. Piccinini explique les problèmes identifiés et suivis sur deux points majeurs :

Au lac de Sévigné, trois publics perturbateurs ont été identifiés :

- des étudiants bruyants, de 20h à 22h,
- des dealers, de 22 h à 1h du matin,
- au-delà de 1h du matin, il y a une translation de la délinquance des autres villes (Sevran, Pavillon-sous-Bois, etc.) vers le lac de Sévigné.

A Jacob, c'est plutôt un problème d'état d'ivresse à longueur de journée, ainsi qu'un problème de drogue (présence de dealers).

M. Baratta donne le ressenti de la population qui, en six mois, se sent plus rassurée, mais il subsiste toujours un sentiment d'insécurité surtout face aux rassemblements de jeunes notamment aux alentours de la salle de l'Ancienne piscine.

M. le Maire, en réponse, explique qu'il y a une remise à plat du système de vidéo-protection et que, dans ce cadre-là, 7 caméras supplémentaires sont prévues au budget de l'année 2016, dont une pour le site de l'Ancienne piscine.

M. Metenier demande une verbalisation systématique des personnes qui se garent sur les places handicapées alors qu'elles ne sont pas en mesure de justifier de leur handicap. Cependant M. le Maire soulève la difficulté qui réside dans l'exploitation de la vidéo-protection pour verbaliser. En effet, on ne peut sanctionner que si les faits sont révélés par une caméra fixe.

Mme Ballereau demande quelles sont les conditions nécessaires pour effectuer un test salivaire ?

M. Piccinini explique que ce test n'est pas encore mis en place sur la ville pour des raisons financières. En effet, le prix de revient d'un test est de 20 € et la machine, à elle seule, coûte 6 000 €.

Mme Ballereau demande aussi s'il existe sur la ville des PLI (Prêt Locatif Intermédiaire) ou des PLS (Prêt Locatif Social) ainsi que des médiateurs sociaux ?

M. le Maire répond que les PLI et les PLS font partie des actions du CLSPD (Conseil Local de la Sécurité et de la Délinquance) créé en 2006. Il souhaite le réactiver pour 3 actions bien précises.

Il en est de même pour les médiateurs sociaux. Suivant les actions qui seront menées par le CLSPD, il faudra déterminer les partenaires de travail en conséquence.

Mme Govet souhaite savoir combien d'interpellations ont été effectuées grâce à la vidéo-protection.

M. Piccinini répond qu'il est très difficile de quantifier le nombre d'interpellations déclenchées et abouties grâce à la vidéo-protection car, comme le disait M. le Maire, il subsiste une problématique judiciaire de l'utilisation de la vidéo pour sanctionner. Par contre, elle reste dissuasive et permet d'être réactif face au regroupement de personnes ou autre, car elle permet de déclencher l'intervention immédiate d'une patrouille.

M. Baratta demande ce qu'il serait possible de faire pour aider les Sans domicile fixe afin qu'il y en ait de moins en moins dans les rues.

M. le Maire informe le conseil que le CCAS accompagne 3 personnes mais qu'il est très difficile de les sortir de leur situation car, parfois, ils refusent l'aide apportée.

Mme Ballereau propose de décaler les plages horaires de la Police Municipale.

M. le Maire explique qu'il est tenu de respecter les horaires des agents votés au sein du Comité Technique.

Pour assurer un service permanent (24h/24h) il faudrait recruter de nouveau.

## **2. La circulation et le stationnement**

Mme Suhard présente le document *amélioration de la circulation et du stationnement* avant de passer aux ateliers pratiques.

(Cf. annexe 2.a).

Les problèmes de stationnement et notamment les véhicules ventouses sont un fléau sur la ville.

Même si le PLU (Plan Local d'Urbanisme) stipule que chaque habitation doit avoir un garage, on ne peut rien faire contre les garages transformés en pièces d'habitation à part entière.

M. Lanteri précise qu'il n'y a aucune obligation légale de faire garer les citoyens dans leur parking malgré le fait qu'il y ait un problème de fiscalité.

Mme Thomas intervient au nom des commerçants en expliquant leur satisfaction concernant la mise en place de la zone bleue.

L'atelier pratique a permis de mettre en évidence, entre autres, les problèmes majeurs rencontrés sur les axes routiers, comme par exemple les excès de vitesse répétés autour du lac de Sévigné, avenue Winston Churchill, boulevard Marx Dormoy, avenue Montesquieu, ... et les problèmes de stationnement rue Jules Vallès, aux abords du Parc Lefèvre et de l'école Benoit Malon, etc.

## **3. La propreté (des rues, des parcs et des lacs).**

M. Lorin présente le *plan propreté 2015*

(Cf. annexe 3.a).

Il explique que la propreté est une priorité sur la ville, comme peut en témoigner la charte « Ville fleurie, Ville propre » présentée et signée à l'occasion du premier Salon d'Automne, les 2 et 3 octobre 2015.

Il est prévu sur le premier semestre 2016 un entretien précis et suivi des rues.

En effet, la ville a été découpée en 4 quartiers, eux-mêmes subdivisés en 5.

Une balayeuse est affectée à chaque quartier, lequel sera nettoyé deux fois par semaine.

Madame Thomas suggère d'associer le CMJ sur la thématique de la propreté, chose qui a déjà été initiée au printemps 2015 avec leur participation à la première journée de Printemps.

Le problème de propreté du lac de Sévigné est souligné. En effet l'eau est trop stagnante, ce qui favorise la prolifération des rongeurs et la présence de mauvaises odeurs, ceci malgré un traitement bi-annuel du réseau d'assainissement.

M le Maire répond que l'entretien du lac est assuré par le département.

#### **4. Information sur les critères de préemptions**

Mme Morsa explique le droit et les principes de préemption.

(Cf. annexe 4.a)

La municipalité ne peut préempter que si elle présente un projet d'intérêt public tel que le définit le code de l'Urbanisme, avec un délai de 5 ans pour sa réalisation.

M. Soyez présente le cas des maisons situées au bord du lac de Sévigné qui ont été préemptées et restent aujourd'hui non occupées et surtout, non entretenues.

M. Pierret précise qu'il ne faut pas confondre « préemption » et « expropriation ». Le projet des maisons du lac de Sévigné nécessitait le rachat de toutes les maisons, or à ce jour, toutes n'ont pas été mises en vente. La situation est donc actuellement bloquée.

La création d'un pôle Sénior pour occuper ce quartier fait partie des projets envisagés.

M. Furlan affirme que les propositions faites à l'issue des ateliers pratiques de la réunion précédente n'ont pas encore été réalisées et avec l'appui de M. Baratta il dit avoir le sentiment de ne pas être écouté.

M. Pierret explique que les ateliers auxquels ils font références étaient organisés dans le cadre de la mise en place du nouveau PLU qui ne serait opérationnel qu'en janvier 2016.

Les ateliers pratiques ont permis notamment de mettre en avant la liaison verte entre le parc de la Mairie et le parc Lefèvre.

En conclusion, M. Aidoudi remercie tous les conseillers de leur présence et de leur dévouement et précise que les présidents des Conseils de Quartier seront réunis au mois de novembre afin de pouvoir établir un planning de travail sur 2016 et introduire la prochaine fête de quartier.

Enfin, il ajoute qu'à l'occasion de la première année de mandat, un article sera réalisé dans le magazine de la ville afin de faire un bilan sur le travail des conseillers de quartier.

La charte « Ville fleurie, Ville propre » ainsi que les tracts pour le premier tournoi inter quartiers de Futsal sont distribués à chacun.

Fin de la séance à 23h30.